

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

*Extrait du Registre
 des délibérations du Conseil Communautaire
 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

SEANCE DU 01 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GOURLAIN Mireille, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Owria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 20), METTAVANT Colette.

Absents excusés : PARPILLON Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, MARROU Jehanne donne pouvoir à Zoïa DEPEILLE, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Chantal EYMEOD.

Absents : SILVE Wiebke, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert.

RAPPORT N° 2025/70 : Patrimoine : Modification du plan de financement du projet « Mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire Serre-Ponçon Guillestrois-Queyras_ Patrimoines alpins ! »

Annule et remplace la délibération n° 2025/09 du 28 janvier 2025

Vu la délibération n°2021/206 du Conseil Communautaire du 25 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2022/49 du Conseil Communautaire du 28 mars 2022 ;

Vu la délibération n°2023/55 du Conseil Communautaire du 28 mars 2023 ;

Les communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras, dans le cadre de leur partenariat structurant, programment et priorisent l'opération « Mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire Serre-Ponçon Guillestrois-Queyras_ Patrimoines alpins ! » en inter-espace valléens et sollicitent une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 480 € au titre du FNADT CIMA.

Le plan de financement 2025 est le suivant :

Dépenses			Recettes		
			financeur	montant	taux
86 200 €	<i>dont éligible DRAC (convention VPAH)</i>	37 700 €	FNADT CIMA	15 080.00 €	40.00 %
			DRAC VPAH	9 888.52 €	26.23 %
			CD05	3 563.33 €	9.45 %
	<i>dont éligible (hors DRAC)</i>	48 500 €	FNADT CIMA	19 400.00 €	40.00 %
			CD05	4 584.12 €	9.45 %
			TOTAUX		
			FNADT CIMA	34 480,00 €	40,00%
			CD05	8 147,45 €	9,45%
			DRAC VPAH	9 888,52 €	11,47%
			Autofinancement	33 684,03 €	39,08%
			TOTAL	86 200,00 €	100,00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 34 voix « pour » et 1 « abstention »** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus.
- **DE SOLLICITER** l'aide citée en objet ;
- **D'ASSURER** la part d'autofinancement qui lui incombe ;
- **DE S'ENGAGER** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles et à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents liés à ce projet.
- **D'INSCRIRE** les recettes et les dépenses correspondantes dans les budgets communautaires de 2025.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD